



ARRÊTÉ 15/2023

Portant permis de stationnement

Le Maire de la Commune de LIGSDORF,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise NATIBOX en date du 14 novembre 2023 qui souhaite à la livraison d'un studio de jardin en occupant temporairement le domaine public rue du réservoir.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ

Article 01 :

Le 20 décembre 2023 de 7h00 à 15h00, l'entreprise NATIBOX est autorisée à procéder à la livraison d'un studio de jardin au 69 de la rue du réservoir.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Interdiction de stationnement dans la rue du Réservoir et la rue des Tuileries

L'accès des services de secours devra être possible.

Article 02 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée de cette livraison.

Article 04:

La société NATIBOX est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 05 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie FERRETTE
- Monsieur le capitaine du SDIS
- Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de LIGSDORF
- La société NATIBOX

Mis en ligne le 12 Décembre 2023

Fait à Ligsdorf le 12 Décembre 2023
Le Maire, Doris BRUGGER

